

Image not found or type unknown



Comissions et conges maternite

Par **ludoude**, le **10/12/2008** à **09:22**

Bonjour, rnje suis en congé maternité depuis le 09/08/08, je suis négociatrice en immobilier, et j'ai un contrat avec une rémunération en avance sur salaire c'est à dire un salaire fixe m'est versé tous les mois mais c'est une avance sur mes futurs comissions. rnA ce jour mon patron veut déduire mes indemnités de sécurité sociale de mes commissions comme si c'était l'entreprise qui me payer mon salaire. rnEst ce normal ?rnMerci de vos reponses